

Compte rendu de la séance du Conseil municipal

Du 3 août 2021

Présents : Mmes Claire DELANDE, Denise BARGUES, Ginette MONTBERTRAND, Marie France BIRET, Lucette VAN GASSE, Elodie LYS AUILLANS ,MM Sébastien LENIERE, Eric BEGUEY, Stéphan BUCHET, Maxime DALES, Anthony DOS SANTOS, Jacques CHAPUIS et Francis VAN GASSE

Absent : Cédric CLARET

Secrétaire(s) de la séance : Francis VAN GASSE

Intervention des représentants de la société de chasse de Gagnac pour présenter leur projet de bâtiment pour les activités de la chasse. A ce bâtiment un projet de refuge pour les associations de plein air est proposé par les élus afin que ce dossier puisse être soutenu par différents organismes.

Les membres de l'Association de chasse des trois communes exposent leur situation ; à ce jour, ils n'ont pas d'endroit normalisé pour effectuer la découpe de la venaison. Ils proposeraient que la commune acquiert un bâtiment d'environ 270 m² ; une partie serait utilisée pour leurs activités, l'autre projet avancé par les élus pourrait servir à des activités de plein air (cyclistes, marcheurs...) et également à la mise en place d'un chenil réservé aux chiens des chasseurs et autres canins errants en attente de transfert.

Le projet doit être porté par une commune, des aides financières seraient possibles par la Fédération des chasseurs du Lot, éventuellement les associations de vététistes et randonneurs, CAUVALDOR pourrait s'associer au refuge canin et tous les autres organismes, Etat, Région et Département seraient consultés.

Les chasseurs seraient prêts à assurer les travaux de second œuvre, reste à définir le coût de l'achat du terrain avec bâtiment et des matériaux porté par la municipalité.

Dans un premier temps, les élus vont contacter le propriétaire d'un bâtiment qui pourrait correspondre au projet (éloigné des habitations, desservi en eau potable et avec des réseaux électriques à proximité), saisir les services de la SAFER pour définir le coût de cette éventuelle acquisition et interroger les instances compétentes pour soutenir ce projet soumis aux élus de Gagnac.

I : Suite à l'acquisition de la « maison de la place », validation de la proposition de la Commission d'appel d'offres pour le choix de l'entreprise chargée de la réfection de la toiture,

Le Maire rappelle au Conseil que la toiture de la maison de la Place doit être refaite, une mesure d'urgence a été prise suite aux dernières intempéries afin de sécuriser le chantier car un trou s'est formé dans le toit. Après examen, la Commission d'appel d'offres a retenu une proposition parmi les trois devis proposés par les entreprises sollicitées. Il s'agit de L'entreprise SOURZAT domiciliée à Altilac (19) pour un montant de travaux HT : 25 797.80 euros. Le Conseil valide cette proposition ainsi que le devis concernant la mesure d'urgence qui devrait entraîner une déduction sur la facture finale, autorise le Maire à signer le devis, les travaux pourront être réalisés dès les autorisations d'urbanisme obtenues.

II : Plan Communal de Sauvegarde : Actualisation du poste de commandement communal,

Le Maire fait état de la réunion organisée récemment avec les services de CAUVALDOR pour envisager une réactualisation du PCS de la commune.

La Commission de pilotage qui avait été désignée par le Conseil devra se réunir dans les prochains jours afin de voir si la présentation du document actuel doit être modifiée. Anthony Dos Santos se rajoute au groupe de travail ainsi constitué.

Dans l'immédiat, il convient de mettre en place le poste d'intervention communal en cas d'urgence.

Le Maire est responsable et de droit occupe le poste de commandement, la 1ère adjointe accepte de prendre cette responsabilité en cas d'absence du Maire sur la commune.

Les autres membres du Conseil selon leurs compétences se positionnent sur les postes concernant la logistique, la communication, l'accueil des relais de quartier et l'hébergement en cas de déclenchement du PCS.

III : Décision concernant la mise en place de caméras avec enregistreur autour de l'aire de jeux et alarme aux locaux techniques,

Le Maire informe le Conseil des nombreuses dégradations et intrusions qui ont lieu sur l'aire de jeux et ses abords surtout la nuit. Des spots avec cellules ont été installés autour des ateliers municipaux mais cela ne dissuade pas les

malveillances. Il est proposé au Conseil l'installation d'une vidéo surveillance et d'un système d'alarme aux ateliers municipaux.

Le Conseil demande des précisions sur ces installations et leur utilisation ; le Maire précise que ce sont des caméras d'extérieur avec enregistreur qui ne fonctionneront pas en journée, cette vidéosurveillance permettra également de protéger les toilettes sèches dont l'implantation est prévue sur ce même secteur.

Après délibération, l'acquisition de quatre caméras avec enregistreur est validée par 9 voix pour, 4 contre ; l'acquisition d'alarmes pour les locaux techniques est validée à l'unanimité des membres présents.

IV : Demande de soutien financier pour l'Association « le vallon » gestionnaire de la maison d'accueil et Hôtel Hospitalier de l'Hôpital Toulouse Ranguel,

Le Maire fait part au Conseil d'une demande d'aide financière car la baisse de fréquentation due à la crise sanitaire a mis cette association en difficulté. Le Conseil ne souhaite pas donner suite à cette sollicitation.

V : Délibérations modificatives de crédits,

A la demande de la Trésorerie, certaines quittances impayées depuis plus de 2 ans concernant les trois budgets (eau, assainissement et commune) pourraient être annulées, le Conseil demande que les administrés concernés soient contactés, si toujours présents sur la commune.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, sont insuffisants ; il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<u>Budget de l'eau :</u>		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	1642.00	
778	Remboursement ligne louée Orange		1642.00
131 - 110	Subvention Agence de bassin		12650.00
1641 - 110	Emprunts source La Teulière		-12650.00

Budget communal

022	Dépenses imprévues	-7900.00	
023	Virement à la section d'investissement	1900.00	
615221	Réparations toiture maison Place	3000.00	
615232	Entretien, réparations voirie	3000.00	

21578 - 75	Acquisition caméras et alarmes	1900.00	
021	Virement de la section de fonctionnement		1900.00

VI : Location temporaire de la salle des fêtes et de la salle des Barry pour des activités collectives,

Le Maire informe le Conseil d'une demande de location temporaire d'une salle communale par un privé qui souhaite donner des cours de YOGA.

Il est proposé au Conseil de mettre à disposition la salle des Barry située dans l'immeuble Molinié pour la pratique d'un cours de yoga deux séances par semaine à raison de 40 euros mensuels pour les mois d'avril au mois de septembre inclus et de 60 euros du mois d'octobre au mois de mars inclus.

Ces tarifs sont applicables dès le 1er septembre 2021.

VII Elections : Modification d'implantation des panneaux d'affichage électoral,

Le Maire fait part au Conseil que l'implantation des panneaux électoraux à la salle des fêtes ne convient plus à l'arrière du bâtiment.

Ainsi, il est apparu que le fait de les disposer à l'arrière du bâtiment n'était pas satisfaisant, il est proposé de prévoir leur implantation sur la façade avant afin que le public ait une meilleure visibilité des affichages.

VIII : CAUVALDOR : Validation et signature d'une convention relative au maintien de la qualité des itinéraires de randonnée non motorisée du Lot et leur promotion touristique,

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le contenu de la convention relative au maintien de la qualité des itinéraires de randonnée. Cette convention a pour objet de définir les engagements des différents

acteurs garants de la qualité et de la pérennité des circuits de randonnée présents dans l'offre « randonnée » du département, à savoir :

- pour la Communauté de communes, le suivi et la rénovation du balisage et de la signalétique ainsi que l'entretien des chemins ;
- Pour Lot tourisme et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) du Lot, la promotion, le suivi des itinéraires et le relais de l'information auprès des partenaires ;
- Pour les communes traversées par ces itinéraires, à inscrire les chemins concernés si cela n'a pas été fait au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable.

IX : Gestion forestière : Opposition aux orientations gouvernementales pour le futur contrat d'objectifs et de performance Etat- ONF : suppression d'emplois à l'Office National des Forêts et instauration de contributions supplémentaires à la charge des communes,

Madame le Maire expose au Conseil, les annonces faites par les ministères de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en particulier :

- o que l'ONF devra supprimer 95 équivalents temps plein par an de 2021 à 2025,
- o que les communes forestières devront trouver les modalités de paiement d'une contribution supplémentaire ;
- la réduction des effectifs de terrain de l'ONF, ne permet d'ores et déjà plus, ni l'application du régime forestier ni la garantie de la gestion durable des forêts sur plusieurs communes ;
- Les communes rencontrent de plus en plus de difficultés de fonctionnement à l'heure où la dotation globale de fonctionnement diminue et où les communes ont été impactées par la crise sanitaire ;
- toutes les valeurs qu'apportent la forêt et la filière bois au regard de l'économie, de l'emploi local, de l'environnement, du changement climatique, de la biodiversité, du tourisme, de la chasse...
- le très faible enjeu financier du fonctionnement réaliste de l'ONF au regard du budget de l'Etat et des enjeux de la forêt et de la filière bois en France

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de s'opposer aux propositions qui sont inacceptables par les communes et demande que :

- l'Etat redéfinisse enfin l'ambition politique qu'il se donne pour la mise en œuvre de sa politique nationale forestière ;
- l'Etat assume financièrement son rôle de garant de l'intérêt général des forêts ;
- l'Etat mette en place, avec les moyens afférents, et en s'appuyant sur les élus, un véritable service public qui serve à toutes les filières, qui serve pour la population et qui bénéficie au climat.

X : Questions diverses,

Le Maire informe l'Assemblée que suite à la sollicitation d'administrés et pour assurer la défense incendie de Felzines, elle a souhaité consulter les habitants du hameau sur l'opportunité d'un raccordement au réseau public d'eau potable du Syndicat mixte de Bretenoux-Saint-Céré car la conduite qui dessert Estal passe à proximité. Ces investissements lourds impliquent l'accord de l'ensemble des habitants mais le problème de la défense incendie n'est pas à négliger car à ce jour la seule mise à disposition d'une piscine privée n'est plus acceptée par les services départementaux de la sécurité publique.

Les administrés concernés par l'extension du réseau d'assainissement sur les secteurs de Tourte et Lavergne ont été avisés de la réalisation prochaine de ce chantier et de la mise en application d'un coût au raccordement instauré récemment.

Certains foyers de la commune ont été avisés par les services fiscaux que leur taxe foncière allait augmenter de façon significative et sont venus nous interroger. Le Directeur des Finances Publiques a été interpellé par la mairie pour demander la justification de ces hausses ; les services ont répondu que seuls les administrés étaient habilités à demander des explications.

Il est proposé au Conseil de reconduire l'intervention de l'Association « entraide » pour assurer le service de l'accompagnement dans les transports scolaires.

Quelques dates à retenir :

- Dimanche 8 août : Concert du CEP à l'église St martin
- Samedi 21 août : Ciné belle étoile à Gagnac « une belle équipe »
- Samedi 11 septembre : Assemblée Générale du Comité d'animation
- Dimanche 3 octobre : Congrès départemental des élus à Biars-sur-Cère
- Du 16 au 18 novembre : Congrès national des Maires à Paris.

Clôture de la séance 21 heures.

Le Maire
Claire DELANDE


